



**AVIS A.1053**

**AVIS RELATIF AU PROJET DE CODE WALLON  
DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ  
PARTIE RÉGLEMENTAIRE**

Adopté par le Bureau du CESRW le 24 octobre 2011

<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

<b>1. EXPOSÉ DU DOSSIER</b>	p.3
<b>2. CONTENU DU CODE WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ</b>	p.3
<b>2.1 Rétroactes</b>	p.3
<b>2.2 Aperçu du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé</b>	p.5
<b>3. AVIS</b>	p.6
<b>ANNEXE 1 – TABLE DES MATIÈRES DU CODE WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ – PARTIE DÉCRÉTALE</b>	p.7
<b>ANNEXE 2 – TABLE DES MATIÈRES DU CODE WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ – PARTIE RÉGLEMENTAIRE</b>	p.15

## **1. EXPOSÉ DU DOSSIER**

---

Le 4 octobre 2011, le CESRW a été saisi d'une demande d'avis transmise par la Ministre E. TILLIEUX concernant le projet de Code wallon de l'Action sociale et de la Santé – partie réglementaire, adopté en première lecture par le Gouvernement wallon le 29 septembre 2011. L'avis est attendu dans un délai de 60 jours. L'avis du CWASS et du Comité de gestion de l'AWIPH est également sollicité.

## **2. CONTENU DU CODE WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ <sup>1</sup>**

---

### **2.1 Rétroactes**

La réalisation du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé participe à un vaste objectif de simplification administrative dans lequel le Gouvernement wallon s'est engagé. En juillet 2010, le Gouvernement wallon a adopté la note de mise en œuvre relative à l'objectif 1 du Plan "Ensemble simplifions". Cet objectif vise la simplification et l'amélioration de la législation/réglementation. Il répond aux engagements de la déclaration de politique régionale 2009-2014 ainsi qu'aux recommandations formulées au niveau international et européen<sup>2</sup>.

Le 19 février 2009, le Gouvernement adoptait définitivement le projet de décret l'habilitant à codifier la législation relative à l'aide aux personnes et à la santé et approuvait le premier projet de cahier spécial des charges 2009/001 afin de lancer le marché public (procédure négociée sans publicité) relatif à la réalisation du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé. En date du 3 avril 2009, ce décret était adopté par le Parlement wallon. Le marché a été attribué à la SNC « Uyttendaele et Gérard », suivant la décision d'un comité de sélection.

Par décret du 3 avril 2009, le Gouvernement a été habilité à codifier toutes les dispositions législatives relatives à la politique de santé et à l'aide aux personnes <sup>3</sup> ainsi que les modifications expresses ou implicites que ces dispositions auront subies au moment de leur codification. La codification ainsi visée consiste à rassembler dans un ordre logique les divers textes législatifs et réglementaires traitant de la politique de santé et de l'aide aux personnes. La codification a été réalisée en deux temps : la partie décrétole d'abord et la partie réglementaire ensuite.

---

<sup>1</sup> Extrait de la note au Gouvernement wallon du 1<sup>er</sup> décembre 2010.

<sup>2</sup> Principes directeurs pour la qualité et la performance de la réglementation de l'OCDE - Plan « Mieux légiférer » et Programme d'action pour la réduction des charges administratives dans l'Union européenne

<sup>3</sup> Telles que visées à l'article 3, 6° et 7° du décret II du 22 juillet 1993 du Conseil de la Communauté française attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française, à la Région wallonne et à la Commission communautaire française.

A cette fin, le Gouvernement peut, **sans apporter de modifications de fond** aux législations à codifier :

1. modifier la forme, notamment la syntaxe et la terminologie, la présentation, l'ordre et la numérotation des dispositions à codifier;
2. modifier la numérotation, l'ordre et les intitulés des parties, livres, chapitres, sections et sous-sections sous lesquels les dispositions à codifier sont rangées et créer si nécessaire de nouvelles divisions;
3. scinder une disposition à codifier afin de répartir son contenu dans deux ou plusieurs articles;
4. reproduire partiellement ou totalement une disposition à codifier dans deux ou plusieurs articles;
5. mettre les références contenues dans les dispositions à codifier en concordance avec la numérotation nouvelle et avec la réglementation en vigueur;
6. adapter les dispositions à codifier afin de viser expressément la Région wallonne lorsque celle-ci doit se substituer à l'Etat ou à la Communauté française.

Lors de sa séance du 29 septembre 2011, le Gouvernement wallon a adopté en **seconde lecture** le projet de décret confirmant le projet d'arrêté portant codification de la législation en matière de santé et d'action sociale (**partie décrétable**), tenant compte des remarques du Conseil d'Etat. Il a chargé la Ministre de la Santé et de l'Action sociale de déposer le projet de décret au Parlement wallon.

Rappelons que des réponses avaient été apportées aux remarques formulées par le CESRW dans son avis A.1020 relatif au projet de Code – partie décrétable (1<sup>ère</sup> lecture), adopté par le Bureau le 24 janvier 2011. Ces éléments de réponse figuraient aux pages 2 à 4 de la note au GW du 17 février 2011.<sup>4</sup> La non prise en compte des recommandations du CESRW se justifiait par le cadre juridique strict dans lequel s'inscrit la codification (habilitations relatives aux matières personnalisables visées à l'art.128 de la Constitution). La note au GW stipulait toutefois que :

*« (...) Certaines remarques des organes consultatifs dépassent cette habilitation.*

*Une deuxième étape dite de « simplification » suivra ; Les remarques effectuées par les organes consultatifs alimenteront cette seconde étape. »*

Lors de la séance du 29 septembre 2011, le Gouvernement a également adopté en **première lecture** le projet d'arrêté portant codification de la législation en matière de santé et d'action sociale (**partie réglementaire**). Il a chargé la Ministre de requérir l'avis du CESRW, du Comité de gestion de l'AWIPH et du CWASS dans un délai de 60 jours.

---

<sup>4</sup> Cf. Doc.2011/AIS.306 – Suivi avis A.1020.

## 2.2 Aperçu du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé

### Partie décrétales

Pour rappel, la partie décrétales du Code se compose 718 articles répartis en 3 parties : dispositions organiques, dispositions sectorielles et dispositions transitoires.

La première partie intitulée « **dispositions organiques** » contient des mesures transversales. Il s'agit essentiellement des dispositions du décret-cadre du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Conseil wallon de l'Action sociale et de la Santé).

La deuxième partie est consacrée aux **dispositions sectorielles**. La division en secteurs est calquée sur la structure du Conseil wallon de l'Action sociale et de la Santé, chaque Commission permanente correspondant à un secteur. A l'intérieur de chaque secteur, les différents dispositifs d'aide sont présentés sur la base d'une structure commune. Cela implique une modification de la structure de certains textes d'origine (sans en modifier le contenu) et rend le résultat plus lisible et rationnel.

La dernière partie est consacrée aux **dispositions finales**.

La table des matières de la partie décrétales du Code est reprise en annexe 1 du présent document.<sup>5</sup>

### Partie réglementaire

La partie réglementaire, quant à elle, se compose de 1900 articles répartis en deux parties :

La première partie intitulée « **Conseil wallon de l'Action sociale et de la Santé** » comprend des dispositions générales sur les organes consultatifs.

La deuxième partie intitulée « **Dispositions sectorielles** » est subdivisée en 11 titres représentant chacun une matière. La division en secteurs est calquée sur la structure du CWASS et sur la structure adoptée pour la partie décrétales du Code.<sup>6</sup> A l'intérieur de chaque secteur, les différents dispositifs d'aide sont présentés selon une structure commune, autant que possible. Cela implique une modification de la structure de certains textes d'origine sans modification sur le fond.<sup>7</sup>

La table des matières de la partie réglementaire du Code est reprise en annexe 2 du présent document.<sup>8</sup>

---

<sup>5</sup> Le contenu des articles est disponible en différents fichiers « word », sur l'extranet à la rubrique « Code wallon de l'Action sociale et de la Santé » - partie décrétales.

<sup>6</sup> Chaque Commission permanente correspond à un secteur.

<sup>7</sup> Les modifications introduites concernent des erreurs du texte d'origine corrigées, l'uniformisation des subdivisions et des dénominations, l'utilisation de la majuscule pour la désignation des matières, le maintien de la référence aux dispositions abrogées, l'intégration du principe des agréments à durée indéterminée consacré dans l'AGW du 4 juillet 1996.

<sup>8</sup> Le contenu des articles et des annexes du Code est disponible en différents fichiers « word », sur l'extranet à la rubrique « Code wallon de l'Action sociale et de la Santé » - partie réglementaire.

### 3. AVIS

---

Le CESRW a examiné le projet de Code wallon de l'Action sociale et de la Santé – partie réglementaire. Il formule sur ce projet de codification les considérations suivantes.

Le Conseil estime que ce deuxième volet de codification relatif aux **dispositions réglementaires** doit faire l'objet d'une attention toute particulière, sachant que les arrêtés d'exécution impliquent la mise en application concrète des décrets. Il recommande que l'on s'assure que l'**ensemble** des dispositions relatives à chaque secteur soient intégrées dans le Code (cf. arrêtés ministériels, circulaires administratives, etc.).

A son estime, la codification finale doit inclure, **dans un seul document**, tant les arrêtés que les décrets relatifs à la politique d'action sociale et de santé, et faire l'objet d'une **mise à jour régulière**. Compte tenu de l'ampleur du document, il convient de se doter des moyens appropriés (cf. informatique) pour rendre l'outil praticable, de garantir son actualisation et son **accessibilité** à tous les acteurs concernés (responsables politiques, partenaires sociaux, représentants institutionnels, bénéficiaires, etc.).

Enfin, le CESRW rappelle qu'il recommande que ce premier « toilettage » du droit wallon dans le domaine de l'action sociale et de la santé soit suivi d'un **travail plus qualitatif** permettant une identification des doublons entre les normes émanant des différents niveaux de pouvoir mais garantissant surtout une **articulation accrue entre les dispositions régionales** elles-mêmes.<sup>9</sup>

\*\*\*\*\*

---

<sup>9</sup> Cf. avis A.1020, adopté par le Bureau le 24.01.2011.

## **ANNEXE 1 – TABLE DES MATIÈRES DU CODE WALLON DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ – PARTIE DÉCRÉTALE**

---

La table des matières est la suivante :

### **PREMIÈRE PARTIE : DISPOSITIONS ORGANIQUES**

#### **Livre 1<sup>er</sup> : Conseil wallon de l'Action sociale et de la Santé**

Titre 1<sup>er</sup> : Définitions et disposition générale

Titre 2 : Missions

Titre 3 : Composition

Titre 4 : Fonctionnement

Chapitre 1<sup>er</sup> : Principes généraux

Chapitre 2 : Bureau

Chapitre 3 : Commissions permanentes

Section 1<sup>re</sup> : Dispositions communes

Section 2 : Commission wallonne de la santé

Sous-section 1<sup>er</sup> : Missions

Sous-section 2 : Composition

Section 3 : Commission wallonne de la famille

Sous-section 1<sup>re</sup> : Missions

Sous-section 2 : Composition

Section 4 : Commission wallonne de l'action sociale

Sous-section 1<sup>re</sup> : Missions

Sous-section 2 : Composition

Section 5 : Commission wallonne de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère

Sous-section 1<sup>re</sup> : Missions

Sous-section 2 : Composition

Section 6 : Commission wallonne des personnes handicapées

Sous-section 1<sup>re</sup> : Missions

Sous-section 2 : Composition

Section 7 : Commission wallonne des aînés

Sous-section 1<sup>re</sup> : Missions

Sous-section 2 : Composition

Chapitre 4 : Recours et Commission d'avis sur les recours

Section 1<sup>re</sup> : Dispositions générales

Section 2 : Composition

Section 3 : Procédure de recours

Titre 5 : Secrétariat

Titre 6 : Rapport d'activités

Titre 7 : Plaintes

#### **Livre 2 : Dispositions communes relatives à la liquidation de certaines subventions**

## **DEUXIÈME PARTIE : DISPOSITIONS SECTORIELLES**

### **Livre 1<sup>er</sup> : Action sociale**

#### Titre 1<sup>er</sup> : Services d'insertion sociale et Relais sociaux

Chapitre 1<sup>er</sup> : Dispositions générales  
 Chapitre 2 : Services d'insertion sociale  
 Section 1<sup>re</sup> : Agrément  
 Sous-Section 1<sup>re</sup> : Conditions  
 Sous-Section 2 : Procédure  
 Section 2 : Subventionnement  
 Chapitre 3 : Relais sociaux  
 Section 1<sup>re</sup> : Constitution et reconnaissance  
 Section 2 : Subventionnement  
 Chapitre 4 : Dispositions communes  
 Section 1<sup>re</sup> : Volontariat  
 Section 2 : Contrôle et sanctions

#### Titre 2 : Accueil, hébergement et accompagnement des personnes en difficultés sociales

Chapitre 1<sup>er</sup> : Définitions et missions  
 Section 1<sup>re</sup> : Définitions  
 Section 2 : Missions  
 Chapitre 2 : Titres de fonctionnement  
 Section 1 : Principe général  
 Section 2 : Agrément  
 Sous-Section 1<sup>re</sup> : Conditions  
 Sous-section 2 : Procédure  
 Sous-section 3 : Suspension, réduction, retrait  
 Section 3 : Autorisations provisoires et accords de principe  
 Sous-Section 1<sup>re</sup> : Disposition générale  
 Sous-Section 2 : Autorisations provisoires  
 Sous-section 3 : Accord de principe  
 Sous-section 4 : Suspension, réduction, retrait  
 Chapitre 3 : Fonctionnement  
 Section 1<sup>re</sup> : Disposition commune  
 Section 2 : Dispositions spécifiques aux maisons d'accueil, maisons de vie communautaire et maisons d'hébergement de type familial  
 Section 3 : Dispositions spécifiques aux maisons d'accueil et aux maisons de vie communautaire  
 Section 4 : Dispositions spécifiques aux maisons d'accueil  
 Section 5 : Dispositions spécifiques aux maisons de vie communautaire  
 Section 6 : Dispositions spécifiques aux maisons d'habitation de type familial  
 Section 7 : Dispositions spécifiques aux abris de nuit  
 Chapitre 4 : Contrôle et sanctions  
 Section 1<sup>re</sup> : Dispositions communes  
 Sous-Section 1<sup>re</sup> : Contrôle  
 Sous-Section 2 : Sanctions  
 A : Sanctions pénales  
 B. Fermeture  
 Section 2 : Dispositions spécifiques  
 Sous-Section 1<sup>re</sup> : Contrôle  
 A : Maisons d'accueil et aux maisons de vie communautaires  
 B. Abris de nuit  
 Sous-Section 2 : Sanctions pénales  
 A : Maisons d'accueil, maisons de vie communautaire et maisons d'hébergement de type familial  
 B. Abris de nuit  
 Chapitre 5 : Subventionnement et programmation des maisons d'accueil et des maisons de vie communautaire



Section 1<sup>re</sup> : Programmation  
 Section 2 : Subventionnement

Titre 3 : Médiation de dettes

Chapitre 1<sup>er</sup> : Institutions pratiquant la médiation de dettes  
 Section 1<sup>re</sup> : Disposition générale  
 Section 2 : Agrément  
 Section 3 : Programmation et subventionnement  
 Chapitre 2 : Observatoire du crédit et de l'endettement

Titre 4 : Centres de service social

Chapitre 1<sup>er</sup> : Agrément  
 Chapitre 2 : Subventionnement  
 Chapitre 3 : Contrôle et sanctions

Titre 5 : Aide sociale aux justiciables

Chapitre 1<sup>er</sup> : Définitions  
 Chapitre 2 : Services d'aide sociale aux justiciables  
 Section 1<sup>re</sup> : Missions  
 Section 2 : Agrément  
 Section 3 : Subventionnement  
 Section 4 : Volontariat

Titre 6 : Aide à l'intégration socio-professionnelle

Chapitre 1<sup>er</sup> : Définitions  
 Chapitre 2 : Subventionnement

**Livre 2 : Intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère**

Titre 1<sup>er</sup> : Définitions

Titre 2 : L'action régionale

Titre 3 : Centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère

Chapitre 1<sup>er</sup> : Missions

Chapitre 2 : Agrément

Chapitre 3 : Subventionnement

Titre 4 : Subventionnement des initiatives locales de développement social

Titre 5 : Contrôle

**Livre 3 : Aide aux familles**

Titre 1<sup>er</sup> : Services Espaces-rencontres

Chapitre 1<sup>er</sup> : Définitions et missions

Section 1<sup>re</sup> : Définitions

Section 2 : Missions

Chapitre 2 : Agrément

Section 1<sup>re</sup> : Conditions d'agrément

Section 2 : Procédure d'octroi

Chapitre 3 : Fonctionnement

Chapitre 4 : Subventionnement

Chapitre 5 : Contrôle et sanctions

Section 1<sup>re</sup> : Contrôle

Section 2 : Sanctions

Sous-Section 1<sup>re</sup> : Suspension, retrait

Sous-Section 2 : Sanctions pénales

Titre 2 : Centres et fédérations de centres de planning et de consultation familiale et conjugale

Chapitre 1<sup>er</sup> : Centres de planning et de consultation familiale et conjugale

Section 1<sup>re</sup> : Définition et missions

Sous-Section 1<sup>re</sup> : Définition

Sous-Section 2 : Missions

Section 2 : Agrément

Section 3 : Personnel et fonctionnement

Sous-Section 1<sup>re</sup> : Personnel

Sous-Section 2 : Fonctionnement

Section 4 : Programmation et subventionnement

Sous-Section 1<sup>re</sup> : Programmation

Sous-Section 2 : Subventionnement

Section 5 : Contrôle et sanctions

Sous-Section 1<sup>re</sup> : Contrôle

Sous-Section 2 : Sanctions

A. Suspension, retrait

B. Sanctions pénales

Chapitre 2 : Fédérations de centres

Titre 3 : Services d'aide aux familles et aux aînés

Chapitre 1<sup>er</sup> : Définitions

Chapitre 2 : Activités des services

Chapitre 3 : Agrément

Section 1<sup>re</sup> : Conditions d'agrément

Section 2 : Procédure d'octroi

Chapitre 4 : Subventionnement

Section 1<sup>re</sup> : Conditions de subventionnement

Section 2 Subventions

Chapitre 5 : Contrôle et sanctions

Section 1<sup>re</sup> : Contrôle

Section 2 : Sanctions

Sous-Section 1<sup>re</sup> : Retrait, suspension

Sous-Section 2 : Sanctions pénales

**Livre 4 : Intégration des personnes handicapées**

Titre 1<sup>er</sup> : Dispositif général

Chapitre 1<sup>er</sup> : Principes directeurs

Section 1<sup>er</sup> : Principes généraux

Section 2 : Mesures de prévention

Section 3 : Mesures d'adaptation

Section 4 : Mesures d'intégration

Chapitre 2: L'agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées

Section 1<sup>er</sup> : Création

Section 2 : Missions

Section 3 : Bénéficiaires

Section 4 : Agrément, subventionnement et conventions

Section 5 : Organes d'administration et personnel

Section 6 : Contrôle

Section 7 : Gestion financière

Section 8 : Surveillance

Chapitre 3 : Associations de personnes handicapées

Titre 2 : Dispositifs spécifiques

Chapitre 1<sup>er</sup> : Législations sociales

Chapitre 2 : Contentieux

Chapitre 3 : Accessibilité aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance des établissements et installations destinées au public

Section 1<sup>er</sup> : Définitions

Section 2 : Conditions d'accès

Section 3 : Contrôle et surveillance

**Livre 5 : Aide aux aînés**Titre 1<sup>er</sup> : Dispositif d'hébergement et d'accueil des aînés

Chapitre 1<sup>er</sup> : Définitions

Chapitre 2 : Informations sur l'établissement

Chapitre 3 : Bien-être des résidents

Chapitre 4 : Relations avec les résidents

Chapitre 5 : Obligations relatives au prix

Chapitre 6 : Programmation et accords de principe

Section 1<sup>re</sup> : Programmation

Section 2 : Accord de principe

Chapitre 7 : Titre de fonctionnement

Section 1<sup>re</sup> : Procédure d'octroi

Section 2 : Normes de fonctionnement

Sous-section 1<sup>re</sup> : Normes de fonctionnement spécifiques aux maisons de repos

Sous-section 2 : Normes de fonctionnement spécifiques aux résidences-services

Sous-section 3 : Normes de fonctionnement spécifiques aux centres d'accueil de jour et/ou de soirée et/ou de nuit

Sous-section 4 : Normes de fonctionnement spécifiques à l'accueil familial

Chapitre 7 : Contrôle et sanctions

Section 1<sup>re</sup> : Contrôle

Section 2 : Sanctions

Sous-section 1<sup>re</sup> : Suspension, retrait, fermeture

Sous-section 2 : Sanctions administratives

Sous-section 3 : Sanctions pénales

Titre 2 : Dispositif de lutte contre la maltraitance des aînés

Chapitre 1<sup>er</sup> : Dispositions générales

Chapitre 2 : De l'organisme chargé de la lutte contre la maltraitance

Section 1<sup>re</sup> : Reconnaissance

Section 2 : Missions et Rapport

Section 3 : Subventionnement

Section 4 : Contrôle et sanctions

Sous-Section 1<sup>re</sup> : Contrôle

Sous-Section 2 : Sanctions : suspension, retrait

Section 5 : Transfert de personnel

Titre 3 : Dispositif de télé-assistanceTitre 4 : Centres de services communs

Chapitre 1<sup>er</sup> : Définition

Chapitre 2 : Subventionnement

Section 1<sup>er</sup> : Dispositions générales

Section 2 : Conditions d'octroi

Section 3 : Procédure

Titre 5 : Financement des établissements d'accueil pour les aînés

Chapitre 1<sup>er</sup> : Dispositions générales  
 Chapitre 2 : Modalités de subventionnement  
 Chapitre 3 : Garantie

**Livre 6 : Santé**

Titre 1<sup>er</sup> : Dispositifs généraux d'aide en matière de santé

Chapitre 1<sup>er</sup> : Etablissements de soins  
 Section 1<sup>re</sup> : Dispositions générales  
 Section 2 : Agrément spécial des établissements et services visés par l'article 170, § 1<sup>er</sup>, de la loi relative aux hôpitaux et à d'autres établissements de soins, coordonnée le 10 juillet 2008  
 Sous-Section 1<sup>re</sup> : Procédure  
 Sous-Section 2 : Contrôle et sanctions  
 Section 3 : Garantie  
 Chapitre 2 : Associations et Fédérations d'associations de santé intégrée  
 Section 1<sup>re</sup> : Définitions  
 Section 2 : Associations de santé intégrée  
 Sous-Section 1<sup>re</sup> : Agrément  
 Sous-Section 2 : Subventionnement  
 Section 3 : Fédérations d'associations de santé intégrée  
 Sous-Section 1<sup>re</sup> : Reconnaissance  
 Sous-Section 2 : Subventionnement  
 Section 4 : Evaluation et sanctions  
 Sous-Section 1<sup>re</sup> : Evaluation  
 A. Associations de santé intégrée  
 B. Fédérations d'associations de santé intégrée  
 Sous-Section 2 : Sanctions  
 A. Associations de santé intégrée  
 B. Fédérations d'associations de santé intégrée  
 Chapitre 3 : Coordination des soins et de l'aide à domicile  
 Section 1<sup>re</sup> : Définitions et dispositions générales  
 Section 2 : Centres et Fédérations de centres de coordination des soins et de l'aide à domicile  
 Sous-Section 1<sup>re</sup> : Obligations  
 A. Missions  
 B. Fonctionnement  
 C. Personnel  
 D. Bénéficiaires  
 E. Comptabilité  
 Sous-Section II : Programmation, agrément, subventionnement  
 A. Programmation  
 B. Agrément  
 C. Subventionnement  
 Section 3 : Fédérations de centres de coordination des soins et de l'aide à domicile  
 Sous-Section 1<sup>re</sup> : Reconnaissance  
 Sous-Section 2 : Subventionnement  
 Section 4 : Evaluation, contrôle et sanction  
 Sous-Section 1<sup>re</sup> : Evaluation et contrôle  
 A. Centres de coordination des soins et de l'aide à domicile  
 B. Fédération de centres de coordination des soins et de l'aide à domicile  
 Sous-Section 2 : Sanctions  
 A. Retrait, suspension  
 B. Fédération de centres de coordination des soins et de l'aide à domicile  
 Centres de coordination  
 Fédérations de centres de coordination  
 B. Sanctions pénales  
 Section 5 : Cadastre de l'offre

Titre 2 : Dispositifs particuliers en matière de santé

Chapitre 1<sup>er</sup> : Hôpitaux psychiatriques

Section 1 : Définitions et dispositions générales

Section 2 : Le Centre régional de soins psychiatriques « Les Marronniers »

Sous-Section 1<sup>re</sup> : Missions

Sous-Section 2 : Organisation

A. Conseil d'administration

B. Gestion journalière

1. Direction générale

2. Comité de direction

Sous-Section 3 : Charges financières

Sous-Section 4 : Budget, comptes et contrôle

Sous-Section 5 : Personnel

Section 3 : Le Centre hospitalier psychiatrique du Chêne aux Haies

Sous-Section 1<sup>re</sup> : Organisation

A. Gouvernement

B. Conseil d'administration

Sous-Section 2 : Budget, comptes et contrôle

Sous-Section 3 : Personnel

Chapitre 2 : Services de santé mentale et centres de référence en santé mentale

Section 1<sup>re</sup> : Services de santé mentale

Sous-Section 1 : Obligations

A. Mission et projet

B. Accueil

C. Réponse à la demande

D. Activités accessoires

E. Travail en réseau

F. Equipe pluridisciplinaire

G. Prestations des membres de l'équipe

H. L'utilisateur

1. Définition

2. Le dossier individuel de l'utilisateur

3. Droits de l'utilisateur

I. Coût des prestations

J. Conseil d'avis

K. Recueil des données sociologiques

L. Accessibilité et infrastructure

M. Comptabilité

Sous-Section 2 : Obligations propres aux initiatives spécifiques et aux clubs thérapeutiques

A. Initiatives spécifiques

B. Clubs thérapeutiques

Sous-Section 3 : Programmation et agrément

A. Programmation

B. Agrément

Sous-Section 4 : Subventionnement

Sous-Section 5 : Evaluation, contrôle et sanction

A. Evaluation et contrôle

B. Rapport d'activité

C. Sanctions

Section 3 : Centres de référence en santé mentale

Sous-Section 1<sup>re</sup> : Reconnaissance

A. Dispositions générales

B. Reconnaissance spécifique

Sous-Section 2 : Subventionnement

Sous-Section 3 : Evaluation, contrôle et sanction

Section 4 : Cadastre de l'offre et informations du public

Chapitre 3 : Assuétudes

Section 1<sup>er</sup> : Dispositions générales

Section 2 : Réseaux d'aide et de soins spécialisés en assuétudes  
 Sous-Section 1<sup>re</sup> : Organisation en zones de soins  
 Sous-Section 2 : Missions et fonctionnement  
 A. Missions  
 B. Fonctionnement  
 Sous-Section 3 : Agrément  
 Sous-Section 4 : Subventionnement  
 Section 3 : Services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes  
 Sous-Section 1 : Missions et fonctionnement  
 A. Missions  
 B. Fonctionnement  
 Sous-Section 2 : Agrément  
 Sous-Section 3 : Subventionnement  
 Sous-Section 4 : Bénéficiaires  
 Section 4 : Dispositions communes aux réseaux et services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes  
 Sous-Section 1<sup>re</sup> : Liquidation des subventions, contrôle et comptabilité  
 Sous-Section 2 : Evaluation, contrôle et sanctions  
 Sous-Section 3 : Collecte de données socio-épidémiologiques  
 Section 5 : Fédérations  
 Sous-Section 1<sup>re</sup> : Reconnaissance  
 Sous-Section 2 : Subventionnement  
 Sous-Section 3 : Subventionnement  
 Section 6 : Cadastre de l'offre en assuétudes et information au public  
 Chapitre 4 : Transport médico-sanitaire  
 Section 1<sup>re</sup> : Définitions et disposition générale  
 Section 2 : Agrément  
 Sous-Section 1<sup>re</sup> : Principes généraux  
 Sous-Section 2 : Conditions d'octroi  
 Sous-Section 3 : Procédure  
 Section 3 : Label de qualité  
 Section 4 : Contrôle et sanctions  
 Sous-Section 1<sup>re</sup> : Contrôle  
 Sous-Section 2 : Sanctions  
 A. Suspension, retrait  
 B. Sanctions pénales  
 C. Sanctions administratives  
 Section 5 : Rapport d'activité annuel

### **TROISIÈME PARTIE : DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

\*\*\*\*\*

## **ANNEXE 2 – TABLE DES MATIÈRES DU CODE WALLON DE L’ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ – PARTIE RÉGLEMENTAIRE**

---

### **PREMIÈRE PARTIE : LE CONSEIL WALLON DE L’ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ**

#### **Livre 1<sup>er</sup> : Définitions**

#### **Livre 2 : Composition des commissions permanentes**

Titre 1<sup>re</sup> : Commission wallonne de la santé

Titre 2 : Commission wallonne de la famille

Titre 3 : Commission wallonne de l’action sociale

Titre 4 : Commission wallonne de l’intégration des personnes étrangères ou d’origine étrangère

Titre 5 : Commission wallonne des personnes handicapées

Titre 6 : Commission wallonne des aînés

#### **Livre 3 : Dispositions transversales**

Titre 1<sup>er</sup> : Jetons de présence

Titre 2 : Secrétariat

Titre 3 : Suivi des Plaintes

### **DEUXIEME PARTIE : DISPOSITIONS SECTORIELLES**

Définitions générales

Exécution

#### **Titre 1<sup>er</sup> : Services d’insertion sociale**

Chapitre 1<sup>er</sup> : Dispositions générales

Chapitre 2 : Agrément

Section 1<sup>ère</sup> : Conditions d’octroi

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Conditions relatives au public

Sous-section 2 : Conditions relatives au travailleur social

Sous-section 4 : Conditions relatives au volontariat

Section 2 : Procédure d’octroi

Section 3 : Suspension, Retrait

Chapitre 3 : Subventionnement

Section 1<sup>ère</sup> : Types de subventions

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Subventions pour frais de personnel

Sous-section 2 : Subventions pour frais de fonctionnement

Section 2 : Ordre de priorité dans l’octroi des subventions

Section 3 : Conditions et modalités d’octroi

Chapitre 4 : Rapport d’activités

#### **Titre 2 : Relais sociaux**

Chapitre 1<sup>er</sup> : Dispositions générales

Chapitre 2 : Reconnaissance

Section 1<sup>ère</sup> : Conditions générales de reconnaissance

Section 2 : Conditions relatives au coordinateur

Section 3 : Conditions relatives au processus d’évaluation

- Section 4 : Conditions relatives au volontariat
- Chapitre 3 : Retrait de la reconnaissance
- Chapitre 4 : Subventionnement
  - Section 1<sup>ère</sup> : Types de subventions
    - Sous-section 1<sup>ère</sup> : Subventions pour frais de personnel
    - Sous-section 2 : Subventions pour frais de fonctionnement
    - Sous-section 3 : Subventions pour développement de projet
  - Section 2 : Conditions et modalités d'octroi
  - Section 3 : Rapport d'activités

### **Titre 3 : Accueil, hébergement et accompagnement des personnes en difficultés sociales**

- Chapitre 1 : Définitions
- Chapitre 2 : Agrément, accord de principe et autorisation provisoire
  - Section 1<sup>ère</sup> : Procédures d'octroi et de renouvellement
    - Sous-Section 1<sup>ère</sup> : Agrément
    - Sous-Section 2 : Autorisation provisoire et de accord de principe
  - Section 2 : Procédures de suspension, de réduction et de retrait
  - Section 3 : Conditions
    - Sous-Section 1<sup>ère</sup> : Conditions générales
    - Sous-Section 2 : Conditions relatives au projet d'accompagnement collectif et au projet d'hébergement collectif
    - Sous-Section 3 : Conditions relatives au règlement d'ordre intérieur
    - Sous-Section 4 : Conditions relatives à l'attestation incendie
    - Sous-Section 5 : Conditions relatives au projet d'accompagnement individualisé et du cahier de présences
    - Sous-Section 6 : Conditions relatives au personnel et aux normes d'encadrement
  - Section 4 : Programmation
  - Section 5 : Subventionnement
    - Sous-Section 1<sup>ère</sup> : Types de subventions
      - A. Subventions pour frais de personnel
      - B. Subventions pour frais de fonctionnement
    - Sous-Section 2 : Modalités d'octroi
    - Sous-Section 3 : Réduction et suppression
    - Sous-Section 4 : Dérogations
  - Section 6 : Participation financière des bénéficiaires
  - Section 7 : Fermeture
  - Section 8 : Dispositions transitoires

### **Titre 4 : Médiation de dette**

- Chapitre 1<sup>er</sup> : Institutions pratiquant la médiation de dettes
  - Section 1<sup>ère</sup> : Programmation
  - Section 2 : Agrément
    - Sous-Section 1<sup>ère</sup> : Procédure d'agrément
      - A. Principes généraux
      - B. Modalités spécifiques aux institutions privées
      - C. Modalités spécifiques aux centres publics d'action sociale et aux associations de centres publics d'action sociale
  - Section 3 : Subventionnement
    - Sous-Section 1<sup>ère</sup> : Principes généraux
    - Sous-section 2 : Partie forfaitaire de la subvention
    - Sous-section 3 : Partie variable de la subvention



- Sous-section 4 : Modalités et procédure d'octroi
- Chapitre 2 : Centres de référence
  - Section 1<sup>ère</sup> : Agrément
    - Sous-section 1<sup>ère</sup> : Procédure et conditions d'octroi
    - Sous-section 2 : Procédure et conditions de refus ou de retrait
  - Section 2 : Subventionnement
    - Sous-section 1<sup>ère</sup> : Types de subventions
      - A. Subvention pour frais de personnel
      - B. Subvention pour frais de fonctionnement
    - Sous-section 2 : Modalités d'octroi
- Chapitre 3 : Observatoire du crédit et de l'endettement
  - Section 1<sup>ère</sup> : Reconnaissance
  - Section 2 : Subventionnement
    - Sous-section 1<sup>ère</sup> : Types de subventions
      - A. Subvention pour frais de personnel
      - B. Subvention pour frais de fonctionnement
- Chapitre 4 : Contrôle et publicité

#### **Titre 5 : Centres de service social**

- Chapitre 1<sup>er</sup> : Définitions et missions
- Chapitre 2 : Agrément
  - Section 1<sup>ère</sup> : Procédure d'octroi
  - Section 2 : Procédure
  - Section 3 : Suspension, retrait
- Chapitre 2 : Subventionnement
- Chapitre 3 : Contrôle
- Chapitre 4 : Disposition transitoire

#### **Titre 6 : Aide sociale aux justiciables**

- Chapitre 1<sup>er</sup> : Disposition générale
- Chapitre 2 : Agrément
  - Section 1<sup>ère</sup> : Conditions
    - Sous-section 1<sup>ère</sup> : Conditions relatives au personnel
    - Sous-section 2 : Conditions relatives à l'aménagement des locaux
    - Sous-section 3 : Conditions relatives à l'organisation de permanences
  - Section 2 : Procédure d'octroi
  - Section 3 : Procédure de retrait
- Chapitre 3 : Subventionnement
  - Section 1<sup>ère</sup> : Catégories de services
  - Section 2 : Conditions et modalités d'octroi
  - Section 3 : Types de subventions
    - Sous-section 1<sup>ère</sup> : Subvention pour frais de personnel
    - Sous-section 2 : Subvention pour frais de fonctionnement

#### **Titre 7 : Intégration socio-professionnelle**

- Chapitre 1<sup>er</sup> : Dispositions générales
- Chapitre 2 : Subventionnement
  - Section 1<sup>ère</sup> : Conditions
  - Section 2 : Procédure d'octroi

## **Titre 8 : Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère**

Chapitre 1<sup>er</sup> : Dispositions générales

Section 1<sup>ère</sup> : Centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère

Sous-section 2 : Agrément

A. Conditions

B. Procédures d'octroi et de retrait

Sous-section 3 : Subventionnement

Section 2 : Initiative locale de développement social

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Agrément

A. Conditions

B. Procédure

Sous-section 2 : Subventionnement

## **Titre 9 : Aides aux familles**

Chapitre 1<sup>er</sup> : Définitions

Chapitre 2 : Espaces-rencontres

Section 1<sup>ère</sup> : Dispositions générales

Section 2 : Agrément

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Conditions

Sous-section 2 : Procédure d'octroi

Sous-section 3 : Suspension, retrait

Section 3 : Subventionnement

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Principes généraux

Sous-section 2 : Types de subventions

A. Subventions pour frais de personnel

B. Subventions pour frais de fonctionnement

C. Suppléments de subventions

D. Réduction, suspension

Section 4 : Rapport d'activité

Section 5 : Dispositions transitoires

Chapitre 3 : Centre et fédération de centres de planning et de consultation familiale et conjugale

Section 1<sup>ère</sup> : Informations et données anonymes à caractère épidémiologique

Section 2 : Centres de plannings et de consultation familiale et conjugale

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Agrément

A. Conditions

B. Procédure

C. Catégories

Sous-section 2 : Subventionnement

A. Subventions pour frais de personnel

B. Subventions pour frais de fonctionnement

C. Liquidation

Sous-section 4 : Refus, suspension et retrait de l'agrément ou de la subvention

Sous-section 5 : Rapport d'activités

Sous-section 6 : Plan comptable

Section 3 : Fédérations de centres

Section 4 : De la décentralisation

**Chapitre 4 : Service d'aide à la vie quotidienne et de garde à domicile**Section 1<sup>ère</sup> : Dispositions générales

Section 2 : Comité d'accompagnement des formations

Section 3 : Agrément

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Principe général

Sous-section 2 : Conditions

Section 4 : Subventionnement

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Contingent de service

Sous-section 2 : Types de subventions et conditions d'octroi

A. Subventions pour cours et réunions

B. Subvention pour l'aide à la vie quotidienne

C. Subvention supplémentaire pour communes à faible densité de population

D. Subvention forfaitaire pour personnel administratif

E. Subvention forfaitaire pour responsable de l'accompagnement

F. Subvention forfaitaire pour gardes à domicile et aide familiale APE

G. Subvention forfaitaire pour frais de déplacement

H. Intervention pour jours de congés supplémentaires

I. Mesures de soutien au pouvoir d'achat des bénéficiaires

Sous-section 3 : Conditions

Sous-section 4 : Procédure

Sous-section 6 : Contrôle et rapport d'activité

Sous-section 7 : Contribution du bénéficiaire de l'aide fournie

**Titre 10 : Intégration des personnes handicapées****Chapitre 1<sup>er</sup> : Dispositions générales**Section 1<sup>ère</sup> : Définitions

Section 2 : Exécution

**Chapitre 2 : Gestion et fonctionnement de l'AWIPH**Section 1<sup>ère</sup> : Organes d'administrationSous-section 1<sup>ère</sup> : Bureaux régionaux

Section 2 : Organes de gestion et d'avis

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Comité de gestion

A. Jetons de présence et indemnités

B. Règlement d'ordre intérieur

Sous-section 2 : Conseils d'avis

A. Missions

B. Fonctionnement

C. Jetons de présence et indemnités

D. Règlement d'ordre intérieur

Sous-section 3 : Organes de contrôle

A : Comité financier

B : Modalités de contrôle du Commissaire du Gouvernement et du délégué du  
Ministre du Budget

Section 4 : Commission d'appel

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Composition et fonctionnement

Sous-section 2 : Jetons de présence et indemnités

Sous-section 3 : Règlement d'ordre intérieur

Section 4 : Dispositions comptables et budgétaires

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Principes généraux

Sous-section 2 : Plan comptable

Sous-section 3 : Exécution

Sous-section 4 : Règles d'évaluation et d'affectation du résultat comptable  
 Section 5 : Dispositions en matière de personnel

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Cadre organique

Sous-section 2 : Comité de concertation de base

A : Création

B : Composition de la délégation de l'autorité

C : Exécution

Sous-section 3 : Régime des pensions

Section 6 : Fonctions de surveillance

### **Chapitre 3 : Prestations transversales de l'AWIPH**

Section 1<sup>ère</sup> : Reconnaissance du handicap

Section 2 : Extension des prestations de l'AWIPH à certaines catégories d'étrangers

Section 3 : Divers

### **Chapitre 4 : Dossier de base**

Section 1<sup>ère</sup> : Principes généraux

Section 2 : Constitution du dossier

Section 3 : Centres agréés pouvant communiquer des informations à l'AWIPH

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Principes généraux

Sous-section 2 : Conditions d'agrément

Section 4 : Modalités d'indemnisation des examens

### **Chapitre 5 : Décision d'intervention**

Section 1<sup>ère</sup> : Principe général

Section 2 : Décision provisoire

Section 3 : Révision

Section 4 : Récupération

Section 5 : Recours

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Principe

Sous-section 2 : Commission d'appel

A : Composition et fonctionnement

B : Jetons de présence et indemnités

C : Règlement d'ordre intérieur

Sous-section 3 : Procédure d'appel

### **Chapitre 6 : Conditions générales d'agrément des services**

Section 1<sup>ère</sup> : Principes généraux

Section 2 : Procédure d'octroi

Section 3 : Évaluation

Section 4 : Sanctions

### **Chapitre 7 : Dispositifs d'aides en milieu de vie**

Section 1<sup>ère</sup> : Services d'accompagnement en accueil de type familial pour personnes handicapées

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Dispositions générales

Sous-section 2 : Missions

A : Missions des services

B : Missions des accueillants

Sous-section 3 : Programmation

A : Procédure

B : Volume théorique d'heures d'accompagnement et nombre de dossiers individuels

C : Conditions

C.1. Dispositions générales

C.2. Conditions relatives au projet de service

C.3. Conditions relatives à la convention d'accueil

- C.4. Conditions relatives au projet d'accompagnement en accueil de type familial
- C.5. Conditions relatives à l'agenda du service
- C.6. Conditions relatives aux qualifications et à la formation du personnel
- C.7. Conditions relatives à la personnalité juridique du service
- C.8. Conditions relatives à la gestion du service
- C.9. Conditions relatives à la gestion administrative et comptable
- C.10. Conditions en matière d'assurances
- C.11. Conditions relatives aux bâtiments et aux installations

Sous-section 4 : Subventionnement

- A : Dispositions générales
- B : Subvention annuelle
- C : Supplément pour ancienneté pécuniaire
- D : Subvention particulière en vue de compenser les dispositions de l'accord-cadre tripartite pour le secteur non marchand privé wallon
- E : Subvention particulière en vue de financer les primes syndicales
- F : Contrôle de la subvention annuelle

Sous-section 6 : Indemnité forfaitaire journalière

Sous-section 7 : Politique d'admission

Sous-section 8 : Contrôle

Sous-section 9 : Indexation

Section 2 : Services d'aide précoce et services d'accompagnement pour adultes

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Dispositions générales

Sous-section 2 : Missions

Sous-section 3 : Programmation

Sous-section 4 : Agrément

- A. Principes généraux
- B. Types d'agrément
- C. Procédure d'octroi
- D. Fixation du volume théorique d'heures d'accompagnement et du nombre de dossiers individuels
- E. Modification du volume théorique d'heures d'accompagnement et du nombre de dossiers individuels
- F. Conditions
  - F.1. Disposition générale
  - F.2. Conditions relatives au projet du service
  - F.3. Conditions relatives au contrat d'accompagnement
  - F.4. Conditions relatives au projet d'accompagnement
  - F.5. Conditions relatives à l'agenda du service
  - F.6. Conditions relatives aux qualifications et à la formation du personnel
  - F.7. Conditions relatives à la formation du personnel
  - F.8. Conditions relatives à la personnalité juridique du service
  - F.9. Conditions relatives à la gestion du service
  - F.10. Conditions relatives à la gestion administrative et comptable
  - F.11. Conditions relatives aux assurances
  - F.12. Conditions relatives aux bâtiments et aux installations

Sous-section 5 : Contrôle et sanctions

- A. Contrôle
- B. Sanctions

Sous-section 6 : Subventionnement

- A. Dispositions générales
- B. Subvention annuelle

- C. Supplément pour ancienneté pécuniaire
- D. Subvention spécifique en vue de renforcer la mobilité du personnel d'accompagnement
- E. Subvention complémentaire pour les services spécifiques s'adressant à des personnes présentant un handicap auditif ou visuel
- F. Contrôle de la subvention annuelle
- Sous-section 7 : Parts contributives
- Sous-section 8 : Politique d'admission
- Section 3 : Services d'aide à l'intégration des jeunes handicapés
- Sous-section 1<sup>ère</sup> : Définitions
- Sous-section 2 : Services d'aide à l'intégration
  - A. Missions
    - A.1. Principes généraux
    - A.2. Accompagnement individuel
    - A.3. Activités collectives
    - A.4. Actions communautaires
    - A.5. Accompagnement durant le temps scolaire
  - B. Programmation
  - C. Agrément
    - C.1. Principes généraux
    - C.2. Procédure d'octroi
    - C.3. Détermination du volume théorique d'heures d'accompagnement et nombre de dossiers individuels
    - C.4. Modification du volume théorique d'heures d'accompagnement et du nombre de dossiers individuels
    - C.5. Conditions
      - Disposition générale
      - Conditions relatives au projet de service
      - Conditions relatives au contrat d'accompagnement
      - Conditions relatives au projet d'accompagnement
      - Conditions relatives à l'agenda du service
      - Conditions relatives aux qualifications et à la formation du personnel
      - Conditions relatives à la personnalité juridique du service
      - Conditions relatives à l'organisation du service
      - Conditions relatives à la gestion administrative et comptable
      - Conditions en matière d'assurances
      - Conditions relatives aux bâtiments et aux installations
  - D. Contrôle et sanctions
    - D.1. Contrôle
    - D.2. Sanctions
  - E. Subventionnement
    - E.1. Dispositions générales
    - E.2. Subvention annuelle
    - E.3. Supplément pour ancienneté pécuniaire
    - E.4.** Subvention spécifique en vue de compenser les dispositions de l'accord cadre tripartite pour le secteur non marchand wallon
    - E.5. Contrôle de la subvention annuelle
    - E.6. Parts contributives
    - E.7. Politique d'admission
- Section 4 : Services d'aide aux activités de la vie journalière
- Sous-section 1<sup>ère</sup> : Dispositions générales

- Sous-section 2 : Missions
- Sous-section 3 : Programmation
- Sous-section 4 : Accord de principe
- Sous-section 5 : Agrément
  - A. Principes généraux
  - B. Procédure d'octroi
  - C. Conditions
    - C.1. Principe général
    - C.2. Conditions relatives au projet du service
    - C.3. Conditions relatives à la convention de service
    - C.4. Conditions relatives à l'agenda du service
    - C.5. Conditions relatives au volume, à la qualification et à la formation du personnel du service
    - C.6. Conditions relatives à la personnalité juridique du service
    - C.7. Conditions relatives à la gestion du service
    - C.8. Conditions relatives à la gestion administrative et comptable
    - C.9. Conditions relatives aux assurances
- Sous-section 6 : Contrôle et sanctions
  - A. Contrôle
  - B. Sanctions
- Sous-section 7 : Subventionnement
  - A. Dispositions générales
  - B. Subventions annuelles
  - C. Supplément pour ancienneté pécuniaire
  - D. Montant de la subvention annuelle
  - E. Subvention spécifique pour compenser les dispositions de l'accord-cadre tripartite pour le secteur non marchand wallon
  - F. Contrôle de la subvention annuelle
- Sous-section 8 : Participation financière des bénéficiaires
- Sous-section 9 : Politique d'admission
- Section 5 : Aide individuelle à l'intégration
  - Sous-section 1<sup>ère</sup> : Dispositions générales
  - Sous-section 2 : Conditions de prise en charge
  - Sous-section 3 : Procédure d'octroi
  - Sous-section 4 : Budget d'assistance personnelle
    - A. Dispositions générales
    - B. Conditions d'octroi
    - C. Priorités
    - D. Procédure
      - D.1. Demande
      - D.2. Décision
      - D.3. Modalités et participation financières
        - Modalités
        - Participation
      - D.4. Interruption
      - D.5. Cessation
- Section 7 : Accessibilité aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance des établissements et installations destinées au public
  - Sous-section 1<sup>ère</sup> : Signalétique
  - Sous-section 2 : Agrément des associations ou instructeurs pour le dressage de chiens d'assistance

- A. Conditions
- B. Procédure d'octroi
- C. Procédure de renouvellement
- D. Décision

Sous-section 3 : Qualité de chien d'assistance et d'accompagnant

Sous-section 4 : Evaluation

## **Chapitre 8 : Dispositifs de réadaptation fonctionnelle des personnes handicapées**

Section 1<sup>ère</sup> : Types de Centres de réadaptation fonctionnelle et conditions d'agrément

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Centres de réadaptation fonctionnelle généralistes

Sous-section 2 : Centres de réadaptation fonctionnelle pour enfants et adolescents atteints d'une infirmité motrice cérébrale et subsidiairement d'affections neurologiques de longue durée ou de myopathie

Sous-section 3 : Centres de réadaptation fonctionnelle pour personnes handicapées de la parole et de l'ouïe

Sous-section 4 : Centres de réadaptation fonctionnelle pour personnes handicapées psychiques

- A. Dispositions générales
- B. Conditions générales d'agrément
- C. Conditions particulières d'agrément

Sous-section 5 : Centres de réadaptation fonctionnelle pour personnes handicapées de la vue

- A. Dispositions générales
- B. Conditions générales d'agrément
- C. Conditions particulières d'agrément
  - C. 1. En fonction de la population du centre
  - C. 2. En fonction de l'organisation du centre ou du service

Sous-section 6 : Centres de réadaptation fonctionnelle pour personnes handicapées cardiaques

- A. Dispositions générales
- B. Conditions générales d'agrément
- C. Conditions particulières d'agrément

Section 2 : Procédure d'agrément

Section 3 : Subventionnement

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Subventions à la création, à l'agrandissement ou à l'aménagement de centres ou de services de réadaptation fonctionnelle

- A. Dispositions générales
- B. Conditions
- C. Procédure
- D. Liquidation
- E. Remboursement

Sous-section 2 : Subventions à l'entretien des centres ou des services extra-muros de réadaptation fonctionnelle

- A. Dispositions générales
- B. Conditions

## **Chapitre 9 : Dispositifs d'intégration professionnelle**

Section 1<sup>ère</sup> : Centres et services d'orientation professionnelle spécialisée

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Conditions d'agrément

Sous-section 2 : Procédure d'agrément

Section 2 : Prise en charge des frais d'examen d'orientation scolaire ou professionnelle

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Disposition générale

Sous-section 2 : Tarifs



- Sous-section 3 : Procédure
- Section 3 : Centres de formation professionnelle
  - Sous-section 1<sup>ère</sup> : Dispositions générales
  - Sous-section 2 : Missions
  - Sous-section 3 : Agrément
    - A. Conditions
      - A. 1. Conditions générales
      - A. 2. Conditions relatives à l'encadrement
      - A. 3. Conditions relatives à la pédagogie
    - B. Procédure d'octroi
    - C. Calcul du nombre d'heures agréées
    - D. Admission des bénéficiaires
      - D. 1. Conditions
      - D. 2. Contrat
  - Sous-section 4 : Subventionnement
    - A. Subvention de fonctionnement
    - B. Subvention des indemnités du stagiaire
    - C. Subventions d'infrastructures
  - Sous-section 5 : Remboursement de frais
  - Sous-section 6 : Contrôle
- Section 4 : Entreprises de travail adapté
  - Sous-section 1<sup>ère</sup> : Définitions
  - Sous-section 2 : Conditions d'agrément
  - Sous-section 3 : Subventionnement
    - A. Conditions générales d'octroi
    - B. Subventions relatives au personnel de cadre
      - B. 1. Catégories de personnel subventionné et conditions particulières d'octroi
      - B. 2. Calcul de la subvention
    - C. Subventions relatives à l'entretien
    - D. Subventions d'infrastructure et d'équipement
      - D. 1. Conditions générales d'octroi
      - D. 2. Subsides alloués forfaitairement
      - D. 3. Subsides alloués sur la base d'appels à projets retenus dans la programmation annuelle
  - Sous-section 4 : Sections d'accueil et de formation
    - A. Disposition générale
    - B. Conditions et fonctionnement
    - C. Subventionnement
  - Sous-section 5 : Dispositifs de maintien
    - A. Disposition générale
    - B. Conditions et fonctionnement
    - C. Subventionnement
  - Sous-section 6 : Mise au travail dans des entreprises extérieures
  - Sous-section 7 : Fonds de sécurité d'existence pour les entreprises de travail adapté
  - Sous-section 8 : Fonds social pour la promotion de l'emploi dans les entreprises de travail adapté
- Section 5 : Egalité des chances des personnes handicapées sur le marché de l'emploi
  - Sous-section 1<sup>ère</sup> : Dispositions générales
  - Sous-section 2 : Stage de découverte
  - Sous-section 3 : Contrat d'adaptation professionnelle
  - Sous-section 4 : Tutorat

- Sous-section 5 : Prime à l'intégration
- Sous-section 6 : Prime de compensation
- Sous-section 7 : Prime aux travailleurs indépendants
- Sous-section 8 : Aménagement du poste de travail
  - A. Travailleur salarié
  - B. Travailleur indépendant
  - C. Dispositions communes

Sous-section 9 : Frais de déplacement

## **Chapitre 10 : Dispositifs d'intervention dans certains frais exposés individuellement par les personnes handicapées**

Section 1<sup>ère</sup> : Frais de déplacement et de séjour

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Frais exposés en dehors de l'éducation scolaire, de la formation, de la réadaptation ou rééducation professionnelle et de l'exercice d'une activité professionnelle

- A. Principes généraux
- B. Frais de déplacement
  - B. 1. Critères généraux
  - B. 2. Critères particuliers
- C. Frais de séjour

Sous-section 2 : Frais exposés dans le cadre de la réadaptation ou de la rééducation professionnelles et de l'éducation scolaire

- A. Frais exposés dans le cadre de la réadaptation ou de la rééducation professionnelles
  - A. 1. Principes généraux
  - A. 2. Frais de déplacement
  - A. 3. Frais de séjour
- B. Frais exposés dans le cadre de l'éducation scolaire
  - B. 1. Principes généraux
  - B. 2. Frais de déplacement
  - B. 3. Frais de séjour

Section 2 : Frais de formation, réadaptation ou rééducation professionnelles

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Critères d'octroi dans le cadre de la formation, la réadaptation ou la rééducation professionnelles

Sous-section 2 : Critères d'octroi dans le cadre de l'éducation scolaire

Sous-section 3 : Frais de logement, d'entretien, de traitement et d'éducation exposés à l'étranger

## **Chapitre 11 : Dispositifs d'accueil et d'hébergement**

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Dispositions générales

Sous-section 2 : Programmation

Sous-section 3 : Transformation des services

Sous-section 4 : Agrément

- A. Procédure
- B. Conditions d'agrément
  - B. 1. Principes généraux
  - B. 2. Conditions relatives au projet et à la prise en charge des bénéficiaires
  - B. 3. Conditions en matière de gestion administrative et comptable
  - B. 4. Conditions relatives aux bâtiments
  - B. 5. Conditions relatives au personnel
  - B. 6. Dépassement de la capacité agréée
  - B. 7. Réduction de la capacité agréée

Sous-section 5 : Subventionnement

- A. Dispositions générales
- B. Subvention annuelle
- C. Subvention annuelle pour médecin
- D. Subvention journalière
- E. Subvention particulière en vue de renforcer l'encadrement
- F. Subvention particulière en vue de financer les primes syndicales
- G. Subventions spécifiques en vue de compenser les dispositions de l'accord cadre tripartite pour le secteur non marchand privé wallon
- Sous-section 6 : Remboursement de frais divers
- Sous-section 7 : Parts contributives des personnes handicapées
- Sous-section 8 : Politique d'admission
- Sous-section 9 : Politique d'accueil
- Sous-section 10 : Gestion des biens et de fonds de la personne handicapée
- Sous-section 11 : Contrôle
- Sous-section 12 : Projets originaux collectif ou individuel

## **Chapitre 12 : Services organisant des activités pour handicapés**

Section 1<sup>ère</sup> : Dispositions générales

Section 2 : Agrément

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Demande d'agrément

Sous-section 2 : Décisions

Sous-section 3 : Conditions

- A. Principe général
- B. Conditions relatives à la personnalité juridique du service
- C. Conditions relatives au personnel d'encadrement
- D. Conditions relatives à la gestion du service
- E. Conditions relatives à l'accueil des personnes
- F. Conditions relatives aux locaux et aux installations
- G. Conditions en matière de programmation sectorielle

Section 3 : Subventionnement

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Principe général

Sous-section 2 : Calcul des subventions annuelles

Sous-section 3 : Procédure d'octroi

Section 4 : Contrôle et sanctions

Section 5 : Autorisation de prise en charge

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Dispositions générales

Sous-section 2 : Conditions d'octroi et de maintien de l'autorisation

- A. Conditions relatives à la direction du service et au directeur
- B. Conditions relatives au personnel
- C. Conditions relatives à l'hygiène et à la santé

Sous-section 3 : Procédure d'autorisation

Sous-section 4 : Décision d'autorisation

Sous-section 5 : Contrôle et sanctions

Sous-section 6 : Plaintes

## **Chapitre 13 : Dispositifs expérimentaux et novateurs**

## **Chapitre 14 : Dispositions transitoires et diverses**

## **Titre 10 : Aide aux Aînés**

### **Chapitre 1<sup>er</sup> : Etablissements pour personnes âgées**

Section 1<sup>ère</sup> : Principe général

Section 2 : Normes auxquelles doivent répondre les établissements pour personnes âgées

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Normes obligatoires

A. : Normes relatives à la protection contre l'incendie et à la panique.

B. : Autres normes obligatoires.

Sous-section 2 : Normes facultatives – la charte relative à la qualité des établissements

Section 2 : Programmation

Section 3 : Accords de principe

Section 4 : Titres de fonctionnement

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Principes généraux

Sous-section 2 : Dispositions spécifiques aux maisons de repos, maisons de repos et de soins d'un court séjour.

Sous-section 3 : Dispositions spécifiques aux résidences service

Sous-section 4 : Dispositions spécifiques aux centres d'accueil de jour et/ou de soins de jour et/ou de soirée et/ou de nuit

Sous-section 5 : Dispositions spécifiques à l'accueil familial

Section 5 : Contrôle et sanctions

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Contrôle

Sous-section 2 : Suspension, retrait ou refus du titre de fonctionnement

Section 6 : Fermetures

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Dispositions spécifiques aux fermetures d'urgence

Sous-section 2 : Dispositions spécifiques aux établissements qui fonctionnent sans titre de fonctionnement

Section 7 : Amendes administratives

Section 8 : Commissaire

Section 9 : Disposition transitoire

### **Chapitre 2 : Subventionnement**

Section 1<sup>ère</sup> : Subsidés pour investissement

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Dispositions générales

Sous-section 2 : Coûts maxima à prendre en compte pour l'octroi des subsides

Sous-section 3 : Modalités de paiement des subsides

Sous-section 4 : Procédure générale d'octroi des subsides

A. : L'avant-projet

B. : Le projet

C. : L'attribution et l'exécution du marché

D. Procédures particulières d'octroi des subventions en cas d'acquisition différée visée à l'article 403, 14°, de la Deuxième partie du volet décretaal du présent Code

E. : Procédures particulières d'octroi des subventions en cas d'acquisition différée visée à l'article 403, 15°, de la Deuxième partie du volet décretaal du présent Code

Section 2 : Subventions de fonctionnement spécifique aux centres d'accueil de jour et/ou de soirée et/ou de nuit et des services d'encadrement de l'accueil familial

### **Chapitre 3 : Garantie**

Section 1<sup>ère</sup> : Disposition générale

Section 2 : Conditions et modalités d'octroi

Section 3 : Contrôle et sanction

### **Chapitre 4 : Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés**

- Section 1<sup>ère</sup> : Dispositions générales
- Section 2 : Reconnaissance
- Section 3 : Subventionnement
  - Sous-section 1<sup>ère</sup> : Conditions et modalité d'octroi
  - Sous-section 2 : Réduction ou suspension
  - Sous-section 3 : Dispositions diverses
- Section 4 : Disposition transitoire

## **Titre 11 : Santé**

### **Chapitre 1<sup>er</sup> : Dispositifs généraux en matière de santé**

- Section 1<sup>ère</sup> : Définitions
- Section 2 : Associations de santé intégrée
  - Sous-section 1<sup>ère</sup> : Missions et obligations
  - Sous-section 2 : Agrément
  - Sous-section 3 : Evaluation, contrôle et sanction
    - A. : Evaluation
    - B. : Contrôle
    - C. : Sanction
      - C. 1. : Conventions de collaboration
      - C. 2. Subventionnement
- Section 3 : Fédérations d'associations de santé intégrée
  - Sous-section 1<sup>ère</sup> : Subventionnement
  - Sous-section 2 : Evaluation
- Section 4 : Centres de coordination des soins et de l'aide à domicile
  - Sous-section 1<sup>ère</sup> : Agrément
    - A. : Conditions
    - B. : Procédure d'octroi
    - C. : Contrôle et sanctions
      - C. 1. : Contrôle
      - C. 2. : Sanctions
  - Sous-section 2 : Subventionnement
  - Sous-section 4 : Cadastre de l'offre
- Section 5 : Fédération des centres de coordination

### **Chapitre 2 : Dispositions transitoires**

### **Chapitre 3 : Dispositifs particuliers en matière de santé**

- Section 1<sup>ère</sup> : Hôpitaux psychiatriques
  - Sous-section 1<sup>ère</sup> : Définitions
  - Sous-section 2 : Gestion budgétaire, comptable, financière et patrimoniale
    - A. : Du budget, des recettes et des dépenses
    - B. : Des mouvements internes
    - C. : De la forme du budget et de ses annexes
    - D. : Du contrôle des engagements
    - E. : De la tenue de la comptabilité
    - F. : De la reddition des comptes
    - G. : Du contrôle des comptes
    - H. : Du règlement définitif du budget
    - I. : Des réviseurs d'entreprise
  - Sous-section 3 : Indemnités et jetons de présence
    - A. : Les Marronniers
    - B. : Le Chêne aux Haies
  - Sous-section 4 : Comité de concertation de base

Sous-section 5 : Cadre des personnels des centres hospitaliers psychiatriques relevant de la Région wallonne

A. : Les Marronniers

B. : Le Chêne aux Haies

Sous-section 6 : Statut des agents des centres psychiatriques relevant de la Région wallonne

A. : Dispositions communes

B. : Dispositions relatives au personnel autre que le personnel infirmier, le personnel paramédical et le personnel visé par les normes spécifiques aux services et aux hôpitaux psychiatriques

B. 1. : Champ d'application

B. 2. : Modalités d'application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 novembre 1994 portant le statut pécuniaire des fonctionnaires de la Région

B. 3. : Modalités d'application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 novembre 1994 portant des dispositions d'exécution du statut des fonctionnaires de la Région

B. 4. : Modalités d'application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 novembre 1994 portant conversion des grades du niveau 1 au sein des Ministères

B. 5. : Modalités d'application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 novembre 1994 portant conversion des grades des niveaux 2+, 2, 3 et 4 au sein des Ministères

B6. : Modalités d'application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 novembre 1994 portant des dispositions transitoires applicables aux fonctionnaires de la Région

C. : Dispositions relatives au personnel infirmier, au personnel paramédical et au personnel visé par les normes spécifiques aux services et aux hôpitaux psychiatriques

C. 1. : Champ d'application et dispositions générales

C. 2. : Modalités d'application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 novembre 1994 portant le statut des fonctionnaires de la Région

C. 3. : Modalités d'application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 novembre 1994 portant le statut pécuniaire des fonctionnaires de la Région

C. 4. : Modalités d'application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 novembre 1994 portant des dispositions d'exécution du statut des fonctionnaires de la Région

C. 5. : Modalités d'application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 novembre 1994 portant conversion des grades du niveau 1 au sein des Ministères

C. 6. : Modalités d'application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 novembre 1994 portant conversion des grades des niveaux 2+, 2, 3 et 4 au sein des Ministères

C. 7. : Modalités d'application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 novembre 1994 portant des dispositions transitoires applicables aux fonctionnaires de la Région

D. : Exécution

Section 2 : Santé mentale

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Dispositions générales

Sous-section 2 : Services de santé mentale

A. : Agrément

A. 1. : Conditions d'agrément

Projet de service

- Convention relative à la continuité des soins
- Concertation Pluridisciplinaire
- Expertises
- Travail en réseau et concertation institutionnelle
- Equipe pluridisciplinaire
- Prestations des membres de l'équipe
- Dossier individuel de l'utilisateur
- Recueil des données socio-épidémiologiques
- Accessibilité de l'infrastructure
- Comptabilité
- L'utilisateur
- A. 2. : Procédure d'agrément
- A. 3. : Evaluation, contrôle et sanctions
  - Evaluation et contrôle
  - Suspension et retrait
- B. : Subventionnement
  - B. 1. : Frais de personnel
  - B. 2. : Frais de fonctionnement
  - B. 3. : Dispositions spécifiques aux initiatives spécifiques et clubs thérapeutiques
- Sous-section 3 : Centres de référence en santé mentale
  - A. : Modalités d'exercice des missions
  - B. : Reconnaissance
  - C. : Comité de pilotage
  - D. : Cadastre de l'offre
- Sous-section 4 : Centres de télé-accueil
  - A. : Obligations
  - B. : Agrément
    - B. 1. : Conditions
    - B. 2. : Sanction
  - C. : Subventionnement
- Section 3 : Assuétudes
  - Sous-section 1<sup>ère</sup> : Dispositions générales
  - Sous-section 2 : Réseaux d'aide et de soins spécialisés en assuétudes
    - A. : Organisation en zone de soins
    - B. : Missions et fonctionnement
    - C. : Agrément
      - C. 1. : Conditions et procédure d'octroi
      - C. 2. : Suspension, retrait
  - Sous-section 3 : Services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes
    - A. : Missions et fonctionnement
    - B. : Agrément
      - B. 1. : Conditions et procédure d'octroi
      - B. 2. : Suspension, retrait
  - Sous-section 4 : Dispositions communes aux réseaux, aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétude et aux fédérations
    - A. : Liquidation des subventions, contrôle et comptabilité
    - B. : Evaluation et contrôle
    - C. : Les collectes de données socio-épidémiologiques
    - D. : Bénéficiaires
    - E. : Cadastre de l'offre en assuétudes et information au public
- Section 4 : Transport médico-sanitaire

Sous-section 1<sup>ère</sup> : Définitions

Sous-section 2 : Agrément

A. : Conditions d'octroi

B. : Procédure

C. : Agrément provisoire

D. : Renouvellement de l'agrément

E. : Refus et retrait

F. : Contrôle

Sous-section 3 : Agrément spécial des maisons de soins psychiatriques et des services intégrés de soins à domicile

A. : Dispositions générales

B. : Titre de fonctionnement

B. 1. : Procédure et conditions d'octroi de l'agrément spécial provisoire

B. 2. : Procédure et conditions d'octroi de l'agrément spécial

C. : Renoncement au titre de fonctionnement

D. : Sanctions

D. 1. : Suspension et retrait

D. 2. : Fermeture

E. : Publicité

\*\*\*\*\*